

CHEVRES ET COLLINES

N° 23 - Janvier 2005



ÉDITORIAL

Au nom des professionnels et de l'équipe de la FRECAP, je vous transmets nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2005: santé, réussite dans vos projets,...

Cette année, la production va devoir affronter des turbulences avec entre autre la mise en place de la nouvelle PAC, les dossiers sanitaires et réglementaires, ... Au plan national, comme au plan régional, nous serons vigilant pour que nos spécificités soient prises en compte.

Sur la région, nous poursuivons notre travail pour un développement solidaire de notre filière, avec des dossiers phare : le plan d'action caprin, le travail en exploitation, dossier qui s'inscrit désormais dans un programme national.

Kacem BOUSSOUAR

SOMMAIRE

Page 1
Éditorial.

Pages 2 et 3
Retour sur les 3^{es}
rencontres
du fromage fermier.

Page 4 et 5
Le plan
de modernisation
des bâtiments
d'élevages.

Page 6 et 7
Dossier technique
d'actualité :
les maladies
des chevreaux.

Page 8
Brèves.



LES RENCONTRES DU FROMAGE FERMIER

12 octobre 2004 à Carmejane

«Agir ensemble pour la défense des fromages fermiers et artisanaux au lait cru européens»

Ce sont environ 250 personnes qui sont venues au RFF cette année, dont des délégations étrangères issues de 9 pays différents. Ces délégations ont notamment été invitées dans le but de tenir un débat l'après-midi sur les moyens de défendre les fromages au lait cru au niveau européen et d'aboutir, le cas échéant, sur des stratégies communes à développer.

Cette table ronde était animée par Philippe Langevin, spécialiste des questions de développement à l'Université de Méditerranée.

Jean-Claude Le Jaouen, rédacteur en chef de la revue *La Chèvre* a introduit le sujet sous forme d'un historique rapide retraçant la polémique sur les fromages au lait cru sur ces trente dernières années. Son diaporama humoristique composé de dessins et de coupures d'articles de presse a replongé l'auditoire dans l'ambiance de menace qui pesait sur ces fromages vers la fin des années 80 et dans le déroulement du combat professionnel qui s'est finalement soldé par leur reconnaissance.

Après cette introduction, l'après-midi était divisée en trois thèmes.

Tout d'abord, deux intervenants ont présenté l'intérêt des outils réglementaires que sont les

guides de bonnes pratiques d'hygiène, dans la défense des fromages au lait cru au niveau européen. L'intervention de Gwenaëlle Garnier, animatrice de la FNEC, a montré que la validation officielle du guide édité par la FNEC/FNPL pour les productions fermières témoignait de la reconnaissance par les pouvoirs publics de la fiabilité des bonnes pratiques fermières sur le plan de l'hygiène. Thierry Chalus, de la direction générale SANCO (santé et protection des consommateurs) à la Commission Européenne, a expliqué que la nouvelle réglementation sur l'hygiène qui sera d'application à partir de 2006, renforce l'importance des guides de bonnes pratiques d'hygiène. Il a également indiqué que des «guides européens» (commun aux filières de plusieurs états membres) pouvaient être réalisés et reconnus par Bruxelles.

Ce sont environ 250 personnes qui sont venues au RFF cette année, dont des délégations étrangères issues de 9 pays différents.

Le second sujet de la table ronde concernait les groupes de lobbying et les collectifs de producteurs de différents pays européens. EAT, l'alliance européenne pour les fromages au lait cru traditionnels et artisanaux, qui vient de se créer en 2003, a été présenté par Marc Lesty, producteur fermier caprin en région parisienne, membre du conseil d'administration de EAT. De même, l'organisation Origin, qui défend des groupes de producteurs issus du monde entier sur la question des produits identifiés originaires de territoires déterminés, a été évoquée. Tous les participants, et en particulier les délégations étrangères présentes à ces RFF,





ont affirmé l'importance d'organisations telles que EAT pour les négociations des réglementations directement à Bruxelles, avant leur sortie. Enfin, l'après-midi s'est poursuivie sur la **présentation de projets de coopération**, tels que les projets menés dans le cadre des financements INTERREG, qui au-delà de l'échange de connaissances et de savoir-faire, permet de bâtir des arguments techniques communs de défense.

En conclusion, cette après-midi riche d'informations a confirmé que les préoccupations sont les mêmes pour tous les pays européens en matière de développement des filières fromagères traditionnelles et que les combats sont aujourd'hui à mener en commun. On retiendra la déclaration finale proposée par Kacem Boussouar et dans laquelle l'ensemble des participants semble s'être reconnu : **«Nous, producteurs fermiers et artisans, affirmons des valeurs communes, issues de nos spécificités et de nos savoir-faire, et fidèles aux principes d'une agriculture paysanne. Nous revendiquons une politique agricole adaptée à ce que nous sommes, qui soit basée sur des réglementations spécifiquement pensées pour nos filières, et qui témoigne d'une attention pour le patrimoine que nous portons à travers notre métier».**

Yolande MOULEM - CFC
Mylène MAUREL - FRECAP

Tour d'horizon sur les participants

Plus de 250 participants ! (220 en 2002, 200 en 2000)

► Encore plus de producteurs !

- 89 producteurs (contre 72 en 2002), dont
- 85 de PACA (12 responsables professionnels)
- 4 hors région
- A noter la présence de futures éleveurs (7) et de salariés d'exploitation.

► Une soixantaine de techniciens ou responsables administratifs d'organismes oeuvrant dans le secteur fromager dont :

- une vingtaine de structures représentées : Institut de l'Élevage, FNEC, ITFF, PEP Caprin et Ferme du Pradel, Syndicat du Chevrotin, CIRVAL, INAO, SUACI - GIS Alpes du Nord, FRGDS PACA, les LVD, C.R.A. PACA, etc.
- les techniciens d'élevage et fromager de PACA, R-A, L-R, Midi Pyrénées, Alsace...
- peu de techniciens de DSV cette année.

► 41 participants étrangers (éleveurs fromagers, techniciens d'élevage ou vétérinaire, chercheurs, attaché d'ambassade) de 9 nationalités différentes.

Les Pays représentés étaient l'Espagne (Catalogne, Andalousie), l'Italie (Piémont, Val d'Aoste), la Slovénie, la Slovaquie, la Hongrie, l'Autriche, la Norvège, la Belgique, le Maroc.

► 22 élèves du lycée et 20 stagiaires CFPPA de Carmejane dont une quinzaine d'élèves BTS1 et BTS 2 qui ont activement contribué à la bonne organisation de la journée.

► des représentants du Conseil Régional PACA, de la DRAF, de l'ONILAIT, du Conseil Général 04, de la DATAR Alpes.

9 médias étaient représentés (France 3 qui ont fait un reportage chez Brigitte CORDIER, La Chèvre, La Provence, La Marseillaise, Agri presse, Le Dauphiné, l'Agriculteur Provençal, l'Espace Alpin) et même une journaliste américaine de passage en Arles !

Encore des chiffres...

Sur la participation aux ateliers et à la table ronde

Atelier 1 (Travail) :	110
Atelier 2 (lactosérum) :	70
Atelier 3 et 6 (la route du lait) :	plus de 100 personnes sur les 2 ateliers
Atelier 4 (Fluo) :	80
Atelier 5 (Léonardo) :	40
Participation à la visite du Centre :	20 personnes environ
Participation à la table ronde :	170 à 200 personnes environ
Repas servi à	220 personnes

PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS

Des aides aux éleveurs pour bâtir et équiper

L'Etat lance à partir du 1^{er} janvier 2005, un vaste «Plan Bâtiment». Doté de 80 millions d'euros sur 10 ans, il concerne les élevages bovins, caprins et ovins des filières lait et viande.

Ce plan couvre tout le territoire, zone de plaine et montagne. Et donc tout PACA.

Un plan pour qui ?

Pour les éleveurs, exerçant à titre individuel ou dans un cadre sociétaire, mais aussi les propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole, les associations et les établissements d'enseignement agricole.

D'autres critères sont exigés : viabilité économique de l'exploitation, être âgés de 18 à 60 ans au plus (sauf cas de transmission), justifier de compétences professionnelles suffisantes, poursuivre son activité d'élevage pendant 5 ans, entre autres.

Quels investissements sont subventionnés ?

La rénovation ou l'extension d'un bâtiment existant et les constructions neuves. Les bâtiments d'alpage également.

Il peut s'agir :

► De bâtiment de logement des animaux (tunnels d'élevage compris) y compris le terrassement.

► Les équipements visant à l'amélioration des conditions sanitaires d'élevage (filet brise vent, aération...) ou à l'amélioration des manipulations (contention, tri, pesée..) et aussi, logettes, cornadis, abreuvoirs, matériel de distribution d'alimentation.

► La salle de traite et local de stockage du lait, la machine à traire (sauf tank à lait), les locaux sanitaires, les bâtiments de stockage du fourrage

► D'ateliers de transformation à la ferme (fromagerie sous condition*, atelier de découpe...)

► D'investissements liés à la gestion des effluents (hors zone vulnérable)

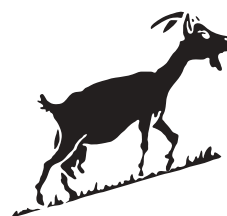
► Les aménagements des abords des bâtiments

Ne sont pas éligibles les investissements liés au simple remplacement à l'identique, les hangars à matériels, les matériels destinés aux cultures.

***Cas des ateliers de transformation :** «les investissements relatifs aux ateliers de fabrication de fromages à partir du lait de chèvre sont éligibles à un financement de l'Etat au titre du plan Bâtiment. Les autres investissements relatifs à la transformation à la ferme de produits issus de l'activité d'élevage ovin et bovin sont éligibles seulement sur d'au-

ZONES	TAUX DE SUBVENTION	CONSTRUCTION
		Montant subventionnable maximum
Hors zone montagne	20 % (+2 % si utilisation bois)	90 000 € (19 800 €)
Zone montagne	35 % (+2 % si utilisation bois)	100 000 € (3 700 €)
Zone haute montagne	40 % (+2 % si utilisation bois)	100 000 € (42 000 €)

BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE



tres financements que ceux de l'Etat, collectivités par exemple»

En bref seules les fromageries transformant du lait de chèvre bénéficieront d'aide de l'Etat, pour les autres élevages laitiers ovin et bovin la fromagerie pourrait bénéficier en PACA, d'aides du conseil général pour certains départements, il semblerait même que la région serait prête à aider les filières courtes avec transformation à la ferme.

Mais ceci reste encore à préciser et confirmer !

Combien ?

Un montant minimum d'investissement de 15 000 € est nécessaire pour bénéficier des aides. La subvention varie en fonction de la zone géographique et de

la nature des travaux.

Voir notre tableau ci-dessous.

Les collectivités locales (conseils régionaux et généraux) peuvent compléter ces taux jusqu'à 40 % en zone non défavorisées et 50 % en zone défavorisée (50 % et 60 % dans le cas de J.A.) La subvention peut se cumuler avec d'autres aides à l'investissement sous forme de prêts bonifiés.

En PACA, ces compléments des collectivités sont en discussion. Aujourd'hui, l'enjeu porte sur le montant de l'enveloppe régionale car il y a fort à craindre qu'elle soit en deçà des besoins affichés par chaque filière et il n'y aura pas d'enveloppe différenciée par espèces. La FRECAP sera vigilante quant à la place donnée aux caprins et ovin-lait,

elle sera présente au comité régional qui dès janvier définira les priorités régionales par filière et suivra le Plan Bâtiment.

Comment faire ?

Un dossier unique de demande de subvention est à retirer et déposer à la DDAF de votre département.

Vous disposerez d'un délai d'un an pour démarrer les travaux et d'un délai de 2 ans pour les terminer.

Un éleveur ne pourra pas présenter plus de 2 dossiers sur les 10 ans.

Où se renseigner ?

Auprès de la DDAF de votre département et de votre technicien d'élevage.

M. MAUREL
FRECAP

Remarque : les jeunes agriculteurs bénéficient d'une majoration de 10 % du taux de ces aides.

CONSTRUCTION NEUVE	RÉNOVATION	
	Montant subventionnable	Plafond subvention Etat
Plafond subvention État maximum		
18 000 €	60 000 €	12 000 €
35 000 €	70 000 €	24 500 €
40 000 €	70 000 €	28 000 €

PRÉVENIR LES MALADIES SPÉCIFIQUES DES CHEVREUX

Des chevreaux malades représentent une perte pour l'élevage :

► **perte économique sur la vente du chevreau (produits en moins), sur l'achat de produits vétérinaires (charges en plus)...**

► **perte génétique (moins de choix de chevrettes ou boucs de renouvellement)**

► **perte de temps (et soucis) pour soigner les animaux**

Éviter que la maladie ne survienne par la prévention est donc primordial.

Le chevreau mou

Il s'agit de chevreaux dont l'âge varie de 3 à 10 jours et qui présentent des difficultés progressives ou subites à la station debout, puis à la marche. «Ils se laissent tomber, n'ont plus de force, les jambes ne les tiennent pas»

Le syndrome de mou peut s'accompagner ou non de diarrhées éventuellement infectieuses (voir suite de l'article pour diagnostic). **Très souvent ce syndrome est lié à des défauts de digestion des laits avec difficultés d'emprésurage naturel dans la caillette.**

Que faire ? En l'absence de diarrhée il est préconisé une diète de lait de 48 heures, remplacée par des sachets repas (réhydratant). La reprise du régime lacté se fait si possible accompagnée d'agents de digestion (quelques gouttes de présure ou Corydiet ND)

Pour éviter cela ? Il faut se poser les quelques questions :

- La poudre de lait ou le lait est-il de bonne qualité ?
- La poudre de lait délayée est-elle distribuée à la bonne température (37-38°) ?
- La poudre de lait est-elle bien dosée ?
- Les éléments ou outils de distribution sont-ils lavés, rincés, nettoyés à chaque usage ?

Sachez également que **le mouvement de succion avec la tête haute stimule la fermeture de la gouttière œsophagienne, amène le lait directement à la caillette et par-là favorise l'emprésurage naturel du lait.**

La prévention Des éleveurs utilisent avec satisfaction des apports préventifs de sélénium et vitamine E (injectables aux chèvres avant mises bas ou directement sur les chevreaux). Cette solution peut s'appliquer en curatif.

Le syndrome diarrhée

Parfois couplée avec le mou, la diarrhée est aussi très fréquente en février, mars.

Il est bon d'avoir aussi une démarche analytique à plusieurs niveaux :

La responsabilité ? Quels sont le ou les agents responsables ? On distingue :

- **La colibacillose** : diarrhée sur des animaux de quelques jours

Des chevreaux malades représentent une perte pour l'élevage

que l'on traite avec un antibiotique spécifique.

- **La cryptosporidiose** : diarrhée verte à grise avec quelques éléments sanguins parfois, qui se traite avec des sulfamides. Il existe un traitement préventif à la naissance.

Quelques fois d'autres germes profiteurs peuvent se rajouter dans l'antibiogramme (grille d'activité des antibiotiques)

On promet bientôt la commercialisation d'un test sur le sang de chevreau qui permettrait d'apprécier le transfert de colostrum de la mère aux jeunes (qualité des colostrums) ; nul doute que ce test viendra apporter de l'efficacité au niveau des stratégies préventives.

Que faire ? Quels sont les agents anti infectieux actifs sur le germe ? Il existe des tests adaptables dans tous les cabinets vétérinaires avec une réponse simple en quelques heures. Au-delà il est logique dans les cas de colibacilloses, d'envoyer un chevreau mort en laboratoire pour identification du ou des germes responsables et des antibiotiques actifs ou résistants - ce qui est le plus important à connaître.

Les conditions ? Les conditions d'élevage favorisent-elles cette infection ? Pour la prévention c'est le point capital à creuser.



Le Syndrome respiratoire aigu

Souvent à 10 ou 30 jours et plus des pneumonies aiguës surviennent, avec ou sans toux, avec ou non-mouchage.

Il convient de faire pratiquer une ou des autopsies avec analyses de laboratoire sur les germes concernés (antibiotique - sensible) ; si un seul germe est concerné l'usage d'antibiotique à titre préventif (métaphylaxie) est courant.

Cette attitude confortable (sauf pour le portefeuille) peut générer un questionnement sur la qualité du logement, son degré d'hygiène, les conditions d'ambiance (humidité).

N'oublions pas que les chevrettes sont l'avenir de l'élevage et qu'une chevre avec la moitié des poumons abîmée n'aura que 50 % d'air à sa disposition par rapport à une saine pendant toute sa durée de vie. Les litières humides, pollués, sales, le défaut de ventilation, l'humidité d'un mur sont souvent les points de départ des soucis.

Il faut aussi se poser des questions sur le niveau d'acidose chronique des chèvres adultes.

Les arthrites omphalophébites

Des phénomènes infectieux comme les «gros nombrils» accompagnés ou non d'arthrites

PRÉVENIR PAR L'ALIMENTATION ET LA LUTTE CONTRE LE PARASITISME

En début de période de tarissement il est nécessaire **de se faire une idée de l'état parasitaire de son troupeau de chèvres adultes** (état corporel, clinique, comptage coprologique). A partir de cet état des lieux, il convient de faire le point avec son vétérinaire. **Le choix d'un traitement à la rentrée des champs et au tarissement est stratégique** : nature et qualité des molécules. Rappelons que la délivrance d'ordonnance avec d'éventuels délais d'attente (lait + viande) est obligatoire et que les divers agents de l'élevage sont en attente d'une traçabilité des produits utilisés.

L'aspect préventif alimentaire est simple. La préparation à la mise bas se fait 45 jours avant les naissances.

Elle prévoit d'incorporer **un bon foin**

- ▶ si possible un repas sur deux en légumineuses ou en légumineuses associées.
- ▶ Du foin et non pas du regain car la qualité des fibres conditionne le développement des papilles de la panse, ainsi que celles de la rumination.

Les concentrés ne doivent pas dépasser 25 % de la qualité totale de matière sèche. Les besoins en concentré pour gestation, sur chèvre tarie sont de 100 grammes par mois de gestation, plus 100 grammes le dernier mois s'il y a gestation multiple (jumeaux ou triplés).

font appel à un traitement antibiotique ciblé. Il n'est pas interdit de vérifier si les nombrils sont désinfectés (teinture d'iode), si les litières sont propres.

L'ecthyma

L'ecthyma est une maladie caractérisée par des éruptions de croûtes sur la bouche et le nez (parfois oreilles), lèvres, gencives. Si sur les chevrettes en cours de sevrage cette éruption ne présente que peu de danger, sur des chevreaux plus jeunes elle présente un risque de surinfection. Le choix de l'antibiotique est laissé à l'appréciation du vétérinaire consultant.

EN CONCLUSION

Des situations répétées d'infections doivent conduire à un diagnostic complet des conditions d'ambiance et des conditions d'élevage (alimentation, local)

De même l'association, la répétition ou l'alternance de divers syndromes infectieux est source d'un manque de maîtrise par rapport à l'environnement mais surtout une évolution sur le troupeau adulte de maladies immunodéficientes (CAEV, para tuberculose, ...)

Christine GUINAMARD

D'après l'article du Docteur vétérinaire Pierre FROMENT paru dans le numéro de janvier 2005 d'INFO caprin 07.

BRÈVES



La FRECAP sur Internet

Retrouvez la FRECAP en ligne sur www.frecap.fr

Le code mutuel en élevage caprin se met en place en 2005 sur la région PACA.

Une formation des techniciens est prévue au mois de mars.

Les premiers diagnostics seront réalisés chez des éleveurs laitiers.



Formations au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène, où en est-on ?

Un premier jour de formation a eu lieu en décembre au Centre Fromager devant un public d'une quinzaine de stagiaires, éleveurs fromagers et autres, issus de différentes régions françaises, dans le cadre de sa formation aux bases de la technologie fromagère. Cette journée a permis d'aborder les aspects généraux de connaissance du guide et de son utilisation. Pour les fromagers présents, elle sera complétée par une application pratique du guide (en formation collective ou en appui technique individuel, selon leur souhait).

Pour toucher de plus près le public local de la région PACA, le **Centre Fromager intervient à la demande des techniciens caprins départementaux directement dans leurs zones**. La formation complète comprend quatre modules (microbiologie, réglementation, compréhension du guide et application pratique) et doit durer trois jours. Ces trois jours peuvent être réduits à deux en fonction des besoins des éleveurs fromagers concernés. Une session de formation a eu lieu sur ce modèle les 16 et 17 décembre dans les Alpes Maritimes. Une prochaine session se déroulera les 20 et 21 janvier dans le Var.

Pour toute information complémentaire, pour savoir si des formations sont programmées dans leur région, etc. les éleveurs fromagers de PACA doivent interroger leurs techniciens caprins départementaux.



Le travail en exploitation



Travail et emploi de main d'œuvre ... 4 fiches présentant des témoignages d'éleveurs de la région sont disponibles auprès de vos techniciens départementaux :

- ▶ Se dégager du temps dans la semaine pour la famille et partir en vacances pendant l'été avec un salarié en groupement d'employeurs.
- ▶ Une salariée en fromagerie (temps partiel, contrat intermittent) pour réduire le temps de travail et avoir des activités extérieures
- ▶ Se dégager du temps dans la semaine pour la famille et avoir des activités extérieures.- Se donner des sécurités en cas de coup dur (maladie, ...) avec un salarié en CDD occasionnel.
- ▶ Un contrat d'apprentissage et une salariée en CDI à temps partiel intermittent pour se libérer du temps dans la journée.

Ce numéro de Chèvres et Collines a été réalisé par la FRECAP (04 92 87 47 55) et l'Institut de l'Élevage.

Il est réalisé par l'imprimerie de l'IAP à Manosque.

Avec la participation financière du Conseil régional PACA, et la collaboration des Services Élevages Départementaux qui ont assuré sa diffusion.